

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2024

---

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 1208)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AS21

présenté par

M. Dharréville et M. Monnet

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« , sous réserve d'une certification à la norme médiation sociale NF X60-600 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser la professionnalisation de la médiation sociale en conditionnant sa mise en place à la certification AFNOR homologuée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sous la norme NFX60-600. L'adhésion à ce cadre formalisé permettrait en effet de mieux encadrer les pratiques et le développement des activités de médiation sociale.